

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 8 (1920)

Heft: 94

Artikel: Les femmes dans l'imprimerie

Autor: Gueybaud, J.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-255839>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'Autriche, d'Allemagne, de Grèce, de l'Amérique du Sud, etc. Un grand nombre de personnalités marquantes, soit en matière de féminisme, soit en matière de travail social, se trouvent parmi ces diverses délégations. Plusieurs gouvernements se font représenter officiellement au Congrès : le gouvernement des Etats-Unis, par Mrs J. Daniels, femme du Secrétaire d'Etat pour la Marine, celui de l'Uruguay, par Dr P. Luisi, et *last but not least*, celui de Grande-Bretagne, par Lady Astor...

En ce qui concerne la Suisse, des démarches sont actuellement faites auprès des suffragistes les plus connues, et nous espérons pouvoir publier dans notre prochain numéro la liste de la délégation suisse au complet. C'est la première fois que notre pays peut envoyer les 24 représentantes auxquelles il a droit à un Congrès international, et chacun conviendra que c'était une occasion à ne pas laisser échapper !

Le travail pratique d'organisation du Congrès est poussé très activement, soit par le Bureau, soit par les diverses Commissions du Comité suisse. La Commission des Logements, dont la tâche ne sera pas facile, vu la crise des logements et l'encombrement des hôtels, dresse actuellement une liste aussi étendue que possible des personnes pouvant mettre à sa disposition, gratuitement ou contre paiement, une ou plusieurs chambres pour la durée du Congrès. S'il en est parmi nos lecteurs et lectrices qui n'ont pas été atteints par la circulaire lancée à cet effet à tous les membres de nos principales Sociétés féminines et féministes et qui pourraient répondre à cet appel, nous les prions de bien vouloir en aviser au plus vite la présidente de la Commission des Logements, M^{me} Binet-Revillod, 8, chemin du Square de Contamines, Genève, en indiquant très exactement les logements qu'ils peuvent offrir, et à quelles conditions. Et inversement, nous demandons instamment à tous ceux de nos lecteurs et lectrices n'habitant pas Genève et qui ont l'intention de participer au Congrès de bien vouloir, s'ils ne l'ont pas déjà fait, s'assurer au plus vite un toit pour leur tête durant cette semaine. Ils n'ont pour cela qu'à s'adresser à M^{me} Binet-Revillod, également, s'ils désirent être logés chez des particuliers, gratuitement ou non, ou bien, s'ils préfèrent descendre à l'hôtel, à M^{me} Girardet-Vielle, Secrétariat du Congrès international, 22, rue Etienne-Dumont, qui leur fournira des listes d'hôtels avec les prix de pension demandés. Nous ne saurions trop les engager à faire cette démarche au plus vite, s'ils veulent éviter au dernier moment de très grosses complications, soit à la Commission des Logements, soit à eux-mêmes.

Un autre point sur lequel nous désirons attirer tout spécialement l'attention des suffragistes suisses est la question finances. Bien que l'Alliance Internationale, eu égard à la façon dont ce Congrès a dû être improvisé en moins de trois mois dans notre pays, rompe avec ses habitudes et garantisse une subvention au Comité suisse, celui-ci a dressé, même en réduisant au strict minimum les dépenses de luxe, comme on peut s'en convaincre en lisant le programme, un budget de 4 à 5.000 francs. L'apport des cartes de congressistes ne peut être considérable en ce qui concerne la participation étrangère, car d'après les règles de l'Alliance, ni les 24 délégués de chaque pays affilié, ni les personnalités de marque invitées par le Comité International, ni les délégués gouvernementaux, ni les orateurs des grandes séances publiques, ni enfin les membres honoraires individuels de l'Alliance, ne payent un droit d'admission au Congrès ! C'est donc surtout sur les inscriptions des congressistes suisses d'une part, sur les dons d'autre part de nos féministes à travers la Suisse, que le Comité suisse d'organisation doit compter pour équilibrer son budget, et il a confiance que, si difficile que soit la

situation financière actuelle, il trouvera l'aide et la collaboration nécessaire. Les cartes de congressistes ont été fixées au taux modique de 12 francs (argent suisse, des facilités étant faites aux congressistes des pays dont le change est par trop bas) qui donnent droit à toutes les séances du Congrès, comme à la représentation Jaques-Dalcroze et à la réception de clôture. De plus, et pour ceux et celles qui ne pourraient suivre les six jours de séances du Congrès, des cartes d'entrée à 1 fr pour une seule séance (matin ou après-midi) sont également prévues. Les quatre grandes Assemblées publiques du soir seront gratuites, mais quelques places, au prix de 5 francs l'une, seront toutefois réservées.

Nous publions ci-après, comme nous continuerons à le faire régulièrement, une liste des dons reçus par notre intermédiaire seulement, en comptant fermement que les sommes appellent les sommes, et que chaque suffragiste suisse aura à cœur de contribuer dans la mesure de ses moyens, et si modestement que cela puisse être au succès du Congrès, c'est-à-dire à celui de notre cause qui en recevra un si grand élan. Les dons peuvent être, soit versés à notre compte de chèques I. 943, et nous nous chargeons bien volontiers de les faire parvenir à la présidente de la Commission des Finances, M^{me} Leuch, à Berne, soit directement à celle-ci, au compte de chèques III 34-58; ils peuvent aussi être remis de la main à la main à la rédactrice du *Mouvement Féministe*, comme cela a été le cas de plusieurs de ceux qui figurent sur notre liste. A tous les donateurs, qu'ils aient versé leur obole à Genève ou à Berne, et quelle que soit l'importance de celle-ci, nous disons un chaud merci — non seulement pour la somme, mais encore pour la valeur de l'acte de solidarité féministe et parfois certainement aussi pour le sacrifice qu'elle représente. E. Gd.

Souscription pour le fonds du Congrès.

Première liste.	200 fr.
M ^{lle} L. E. (Zurich)	25 fr.
Une grand-mère suffragiste	100 fr.
E. R.	5 fr.
	330 fr.

La souscription continue.

Les femmes dans l'Imprimerie

Nous avons relevé dans un de nos derniers articles¹ le danger d'une des « Recommandations » adoptées par la Conférence Internationale du Travail à Washington, qui propose l'exclusion des femmes des industries employant du plomb et leur admission à des conditions très sévères seulement aux industries employant des composés de plomb. La question vaut la peine d'être reprise à nouveau et examinée avec quelques détails.

L'exclusion des femmes de la typographie n'est pas chose nouvelle. Dès 1892, en France, cette tendance se manifestait déjà, comme le prouvent plusieurs rapports présentés à des Congrès féministes : l'Imprimerie des Arts et Métiers à Paris qui occupait vers 1892 près de 200 femmes n'en avait plus, sept ans plus tard, qu'une ou deux à peine; le *Journal des Femmes*, paraissant à Paris sous la direction de M^{me} Maria Martin, avait dû renvoyer son personnel féminin; et enfin la *Fronde* se faisait vers 1900 condamner à une amende pour avoir employé des ouvrières typographes. Ou, plus exactement, parce que la loi

¹ Voir le *Mouvement Féministe* du 25 mars.

de 1892 sur laquelle s'appuyait ce jugement interdisait le travail de nuit aux femmes, et que les « typotes » de la *Fronde* travaillaient dans les ateliers de ce journal de 5 h. de l'après-midi à 2 heures du matin. Seulement, et chose bizarre, c'était pour employer des ouvrières typographes à ces heures-là que la *Fronde* était condamnée, alors que personne ne s'inquiétait du sort de ses plieuses qui, elles, étaient au travail de minuit à 4 heures du matin. Ce dernier horaire ne rentrait-il incontestablement pas davantage dans la catégorie « travail de nuit » que le premier ? et pourquoi deux poids et deux mesures, selon qu'il s'agissait d'ouvrières typographes ou de plieuses ?

La réponse, quiconque est tant soit peu au courant du travail de la femme en certaines professions peut facilement la donner : le salaire des femmes typographes étant à cette époque d'environ 8 fr. par jour, elles constituaient une concurrence gênante sur le marché du travail, alors que les pauvres 2 fr. payés aux plieuses n'inquiétaient personne ! La cause de l'exclusion des femmes de l'imprimerie, comme d'autres métiers d'ailleurs, est tout simplement là ; quand elles gagnent de beaux salaires, on les écarte, sous des prétextes de protection ouvrière ou de salubrité publique. Quand elles ne touchent qu'un gain de misère, personne parmi leurs concurrents ne s'inquiète de savoir si leur travail est malsain ou dangereux pour l'avenir de la race !

Cette exclusion de la femme d'un métier, dont certaines parties sont pourtant si admirablement faites pour elle, trouva son apogée dans la fameuse « Affaire Couriau » dont les lecteurs de la première heure du *Mouvement Féministe* se souviennent sans doute¹. Non seulement M^{me} Couriau, ouvrière typographe syndiquée, professionnelle habile, vit son admission au syndicat des typographes refusée mais encore son mari, militant connu, ancien président de syndicat, fut radié de cette organisation *parce qu'il n'avait pas interdit à sa femme de continuer son métier*. La Ligue des Droits de l'Homme s'en émut ; un petit scandale en résulta même, mais qui ne changea rien à la situation.

L'argument de l'interdiction du travail de nuit des femmes — interdiction s'appliquant seulement aux ouvrières à fort salaire ! — n'est d'ailleurs pas le seul qu'aient mis en avant les syndicats des typographes masculins : ils ont fait preuve d'une touchante sollicitude pour la santé de la femme-mère et de l'enfant. C'est cette sollicitude dont est empreinte la « Recommandation » de Washington. En effet, en s'appuyant sur les effets néfastes du saturnisme (empoisonnement par le plomb), ils demandaient en France avant la guerre, dans une vigoureuse campagne qu'appuya même l'Association Internationale pour la Protection des Travailleurs, l'interdiction pure et simple du travail des femmes dans la typographie. Seulement, ils négligeaient un élément pourtant essentiel si on invoque des raisons de cet ordre : la santé du père. N'a-t-elle pas aussi son importance en pareil cas ? et l'enfant né d'un père empoisonné par saturnisme n'est-il pas menacé des mêmes dangers que si c'est sa mère qui a subi la redoutable influence du plomb ? M. le prof. de Maday, dans son ouvrage : *Législation sociale comparée*, à laquelle nous empruntons la plupart des détails qui précèdent, a dressé ou reproduit des statistiques fort édifiantes à cet égard. Il en résulte que le saturnisme se transmet à l'enfant, quand la mère est intoxiquée, 92 fois sur 100, et quand c'est le père 63 sur 100. Or, comme les femmes forment le 2 % à peine de l'ensemble des ouvriers typographes, (2556 femmes, 134.095 hommes) on peut se demander à nouveau pourquoi deux poids et deux mesures, et pourquoi tant de peine et de paroles pour protéger cette infime minorité du 2 %, alors que le

98 % des travailleurs de cette branche de l'imprimerie risquent d'empoisonner sa descendance sans que personne ne s'en inquiète ?¹

Survint la guerre, qui allait changer forcément cette situation — comme bien d'autres — par l'appel des hommes sous les drapeaux. Dans l'imprimerie aussi on dut faire appel aux femmes, et cela malgré l'opposition de bien des ouvriers masculins. N'a-t-on pas vu en 1917 encore, une grande imprimerie anglaise accuser le départ pour le front de 100 ouvriers sur 105, et s'enhardir, dans ces conditions spéciales, à demander au syndicat des typographes l'autorisation d'employer des femmes ? A quoi le dit syndicat répondit textuellement « que la situation présente n'était pas favorable à une innovation aussi sérieuse et de portée aussi considérable que l'introduction des femmes dans la typographie !!! » On se demande vraiment ce qu'il fallait alors à ces messieurs pour la justifier, sans compter que, si en Angleterre les syndicats étaient extrêmement hostiles — et ils le prouvaient ! au travail des femmes, en Ecosse, les femmes sont admises à la typographie depuis 40 ans, et se sont organisées en syndicats en 1910, prouvant par là leur force et leur vitalité.

Mais en France, devant les vides creusés de toute part, il fallut se résoudre à d'autres mesures. Et c'est pourquoi on peut saluer la décision — définitive il faut l'espérer — prise en automne dernier par le Congrès de Nancy de la Fédération française du Livre comme une reconnaissance, en tout cas de fait, du droit au travail de la femme. Décision d'autant plus significative que le rapporteur qui la présenta fut M. Keufer, président de la Fédération du Livre, et connu jusqu'alors comme l'un des adversaires les plus fervents du travail industriel de la femme. Mais devant la nécessité du fait « le fait brutal qui a toujours raison » disait jadis un sociologue, M. Keufer s'inclinait et se prononçait en faveur de l'admission de la femme, à condition que son salaire fût égal à celui de l'homme, car sans cela c'est l'installation de la concurrence sur la base si redoutée de l'avilissement des salaires². Cette proposition fut votée à une très forte majorité (120 voix sur 159 votants) par le Congrès de Nancy, qui alla même plus loin que M. Keufer n'eût voulu. En effet, ce dernier, refermant à moitié la porte qu'il venait d'ouvrir, proposait d'établir une proportion qui ne pourrait jamais être dépassée du nombre des ouvrières relativement à celui des ouvriers dans un atelier, et du nombre des apprenties relativement à celui des apprentis. Le Congrès, plus logique que son rapporteur, n'a pas voulu tourner court dans la voie des réformes et a ouvert sans

¹ De l'avis de professionnels, les dangers de l'empoisonnement par le plomb ont beaucoup diminué du fait des méthodes modernes et ont été fortement exagérés.

² Nous reproduisons ici quelques passages significatifs du rapport de M. Keufer :

« ...Un des moyens de combattre la concurrence que le travail de la femme fait à l'homme par l'application d'un salaire bien inférieur, au préjudice de l'industrie en général, est la réalisation de la formule : A production égale, salaire égal » ; outre l'équité de cette solution, elle est absolument justifiée par des raisons matérielles. Dans notre situation économique, la femme est soumise aux mêmes charges, elle est obligée de payer sa nourriture, ses vêtements, son loyer, au même titre que l'homme. Et nous repoussons comme inhumaine et honteuse l'attribution d'un salaire inférieur à la femme, sous prétexte qu'elle vit simplement, avec plus d'économie et de sobriété que l'homme. La vérité, c'est qu'elle se prive plus que lui, au détriment de sa santé, bien souvent.

« Une rétribution égale à celle de l'homme pour un travail équivalent, telle est la condition première de l'admission de la femme dans l'imprimerie.

« Les raisons d'hygiène, d'insalubrité de nos ateliers, les dangers de l'intoxication saturnine reconnus par un certain nombre d'autorités médicales, contestés par d'autres, les maladies et les conséquences qui en sont la suite, peuvent être sensiblement amoindris, sinon complètement évités. Par une meilleure installation des ateliers, par des soins de propreté personnelle, par des mesures d'hygiène sérieusement appliquées, les dangers du saturnisme peuvent en grande partie disparaître... »

¹ Voir le *Mouvement Féministe* du 10 février 1914.

condition l'apprentissage de la typographie aux femmes comme aux hommes.

Voilà donc un vote très important à opposer à la « Recommandation » de Washington. D'autant plus important pour nous que, en Suisse, la situation n'est pas du tout aussi satisfaisante à cet égard que chez nos voisins d'outre-Jura. En effet la « Convention professionnelle pour l'Imprimerie en Suisse », convention actuellement en vigueur jusqu'en 1922, stipule nettement à son article 9, § 4, que « le personnel féminin n'est admis ni à l'apprentissage, ni à l'exercice des fonctions de compositeur ou de conducteur dans l'imprimerie. » Autant dire que le métier, dans ses parties intéressantes et rémunératrices, est complètement fermé aux femmes. La Convention ne tente de justifier, et on peut lui savoir gré de cette franchise, par aucun prétexte de sentimentalité ou de sollicitude à l'égard de la femme cet énoncé draconien, auquel doivent se soumettre tous les imprimeurs employant un personnel syndiqué. Mais ceci ne paraît pas encore suffisant à ceux dont la concurrence économique de la femme est la bête noire : nous le voyons clairement par une polémique, engagée l'été dernier sur le sujet qui nous occupe dans le *Gutenberg*, l'organe de la Fédération suisse des Typographes.

Une petite grève avait éclaté à Genève parmi les opérateurs. Un des journaux qui résista aux demandes du syndicat fut l'organe du parti catholique, le *Courrier de Genève*, lequel assura sa parution durant tout le temps de la grève avec le concours de jeunes ouvrières de l'Imprimerie catholique St-Paul à Fribourg. Ces « briseuses de grève » soulevèrent naturellement la colère des grévistes, et nous avons une trop haute idée de la solidarité ouvrière pour défendre ici leur attitude — bien qu'on puisse dire à leur décharge que, disciplinées et ignorantes, elles ne comprirent certainement pas la portée de leur acte et obéirent aux ordres qui leur furent donnés. Mais ce qui fut injuste fut alors de faire porter le poids de cette réprobation sur toutes les femmes, et un correspondant du *Gutenberg* réclama dans ce journal « une bonne petite loi fédérale interdisant l'accès de la femme dans l'imprimerie ». Un imprimeur féministe protesta en termes indignés contre cet égoïsme et toute une polémique, significative et intéressante à suivre, s'engagea alors dans les colonnes du *Gutenberg*¹. Intéressante et significative plus par la mentalité qu'elle représente que par les arguments qui furent avancés, et qui ne révélèrent rien de bien nouveau : l'éternel prétexte que l'homme doit élever sa famille (et les femmes veuves, ou celles dont le mari est malade, paresseux ou buveur ?), et a par conséquent le droit de se réserver les professions bien payées ; l'épouvantail du saturnisme dont nous avons déjà relevé la faiblesse ; l'infériorité physique de la femme (qui donc a jamais pensé à lui interdire de faire les foins ou les moissons à la campagne, ou de récurer des planchers et de frotter des parquets à la ville, pour réserver ce travail uniquement aux hommes ?) ; l'argument qui ne prouve rien dans ce cas que c'est par la socialisation générale que sera amélioré le sort des travailleurs et que toute réforme préalable est vaine ; la reconnaissance très nette que c'est la crainte de l'avalissement des salaires qui est une des causes de cette hostilité contre la femme-typographe (et le remède à travail égal, salaire égal n'est-il pas là tout prêt, comme l'a démontré M. Keufer ?) ; et enfin un aveu d'égoïsme masculin à peine voilé de considérations sentimentales : « Il faut, écrit un correspondant tessinois, sauf dans les cas d'irrésistible nécessité économique, combattre la tendance purement psycho-

logique qui, par velléité d'indépendance, par goût de dépenses plus faciles, par amour d'une vie plus libre, pousse dans la même direction que les hommes celles qui, avec beaucoup plus de profit pour elles et pour les autres, devraient ne s'occuper que des travaux domestiques ». Et ce sont les auteurs de ces lignes qui prêchent l'émancipation du travailleur, eux qui voudraient réduire la femme au rôle de la servante à tout faire — et de servante non payée !

Reconnaissons en pleine justice qu'à toutes ces correspondances répondant à la protestation de notre imprimeur féministe, la rédaction du *Gutenberg* a fait succéder, avec un bel esprit d'impartialité, le texte *in extenso* du rapport de M. Keufer au Congrès de Nancy. Reconnaissons aussi que cette polémique du *Gutenberg* est antérieure au Congrès de Nancy, et que la décision des « typos » de France a pu modifier la manière de voir des « typos » de Suisse. Mais le vote de Nancy n'est-il peut-être pas, dans une certaine mesure, un « vote de guerre », et le retour à des conditions normales ne fera-t-il pas surgir à nouveau le néfaste antagonisme masculin contre le travail de la femme ? La « Recommandation » de Washington ne remettra-t-elle pas tout en question ? Veillons donc, et ceci d'autant plus que si, en Suisse, en raison de la Convention professionnelle, nous ne pouvons plus beaucoup craindre d'aggravations à la situation actuelle, nous avons par cela même presque tout à conquérir.

J. GUEYBAUD.

De-ci, De-là...

L'Exposition de Mme Méteïn-Gilliard.

Une de nos collaboratrices nous écrit :

« Parmi les nombreuses expositions de peinture qui ont sollicité cet hiver l'attention du public genevois, il faut mentionner celle de Mme Valentine Méteïn-Gilliard, à la salle Wyatt.

« Beaucoup de monde au vernissage, agrémenté d'une conférence de M. R.-L. Piachaud.

« C'est certainement une artiste intéressante que Mme Méteïn-Gilliard. Elle travaille, elle pense, elle cherche, elle n'est pas banale. Sa manière, qui se ressent de l'influence hodlérienne, s'est élargie, ces derniers temps. Elle paraît surtout bien inspirée par les scènes valaisannes qui constituent la partie la plus importante de son œuvre. Elle sait camper bêtes et gens dans leurs attitudes familières ; c'est solide et c'est sincère.

« Les paysages — peu nombreux — ont du style et de la construction, bien que la couleur en soit souvent triste et qu'ils manquent d'atmosphère. Quant aux académies, nous préférons n'en pas parler. Quelle singulière idée de faire disparaître la tête du modèle derrière le cadre, en étalant à l'œil tout le reste... Et pourquoi choisir, pour les déshabiller ainsi, les créatures les moins faites pour ce genre d'exhibition ?

« Il y a quarante ans, un vieux professeur de dessin nous disait : « Mesdemoiselles, gardez-vous du « joli ». Pour la génération actuelle cette recommandation, serait superflue. Personne évidemment ne reprochera aux femmes d'aujourd'hui de faire de la « peinture de demoiselle ».

E. G.

* * *

Le Secrétariat antialcoolique suisse nous communique les lignes suivantes :

« La réduction de la durée du travail augmente l'importance de ce que nos confédérés appellent les salles et maisons de commune. Il s'agit d'ouvrir à toute la population, sans distinction d'opinions politiques et religieuses, des locaux avenants où chacun puisse passer ses heures de loisir, lire, converser, jouer, entendre à l'occasion une conférence ou un concert, prendre des rafraîchissements non alcooliques et même des repas. Il existe déjà dans diverses localités, de la Suisse allemande surtout, de ces « foyers de vie sociale ». Il n'y en aura jamais trop. Aussi se préoccupe-t-on un peu partout d'en ouvrir. C'est pour leur faciliter la tâche que la Société d'Utilité publique des Femmes suisses et l'Union des Femmes zurichoises pour l'ouverture

¹ Année 1919, nos 32, 33, 36 et 37.